



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 19 décembre 2016 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Budget communal : Souscription d'un emprunt de 500 000 €

M le Maire propose de réaliser nouvel emprunt qui servirait à financer l'extension du centre périscolaire prévu en 2018 et la rénovation de la Salle de la Musique et de la Culture prévue en 2017.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, AUTORISE le Maire à contracter l'emprunt de 500 000.00 € aux conditions suivantes :

500 000 € au Crédit Mutuel au taux d'intérêt fixe de 1.050% avec un remboursement de 60 trimestrialités

2/Projet d'extension du centre périscolaire : approbation de la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du C.A.U.E.

Afin de préparer la réflexion sur le projet d'extension du centre périscolaire, il est proposé de se faire accompagner par le CAUE. Il est nécessaire de contractualiser cet accompagnement par une convention. Le coût de la prestation du CAUE sera de 3 600 € au titre de la contribution + adhésion de la commune au CAUE de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le CAUE du Bas-Rhin d'accompagner la commune sur le projet d'extension du centre périscolaire

3/Presbytère : Approbation de l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre et fixation des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, Approuve l'avenant de transfert au marché de Maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du presbytère :

- M Hubert Claudel est le titulaire initial du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 31 décembre 2016
- L'Atelier G5 est le nouveau titulaire du marché de maîtrise d'œuvre à partir du 1^{er} janvier 2017.

Fixe les honoraires définitifs de la maîtrise d'œuvre à 27 440,00 € HT

4/ SIVU du Temple : transfert de compétences et modification des statuts

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE le retrait des communes de SESSENHEIM, STATTMATTEN et DALHUNDEN qui reprennent de fait la compétence culturelle et cinéraire,

APPROUVE la transformation du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires du Ried Nord en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord,

5/ Approbation du règlement de l'accueil des Après-N.A.P

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le règlement de l'accueil des Après NAP et notamment l'instauration d'une pénalité en cas de retard des parents fixée à 15 € pour toute heure entamée après la fermeture de l'accueil Après NAP.

6/ Sentier de l'Aftertor : Information sur le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur

Le Conseil Municipal a pris acte des conclusions du rapport du Commissaire enquêteur concernant l'enquête publique qui s'est déroulée sur le projet de rétablissement de l'accès à la rue du Sous- Lieutenant Maussire par le Sentier de l'Aftertor.

7/ Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna n'a pas fait usage de son droit de préemption Urbain concernant 2 cessions immobilières.

Le Maire

Gabriel MULLER